

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 138-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.633

Déposée le: 09.06.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Wüthrich (Huttwil, PS) (porte-parole)
Siegenthaler (Thun, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1163/2016 du 26 octobre 2016
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Chiffre 1: adoption
Chiffre 2: adoption sous forme de postulat



Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer à l'intention du Grand Conseil d'ici à la fin de la législature un rapport détaillant

1. si les effectifs de la Police cantonale sont adaptés à la situation sécuritaire actuelle, aux menaces existantes, au cahier des tâches défini et à la charge de travail effective, et
2. les mesures qu'il compte soumettre au Grand Conseil en vue d'une éventuelle adaptation des effectifs (en équivalent plein temps et en francs) et à quelle date il compte le faire.

Développement :

Le Conseil-exécutif mettra en consultation la révision totale de la loi sur la police à la fin de l'été. Ce texte législatif entend fournir à la Police cantonale une base légale moderne définissant les conditions générales de son mandat ainsi que ses tâches et ses compétences. Il convient de revoir également les ressources dont elle dispose sur cette base, c'est là le seul moyen d'assurer

qu'elle pourra exécuter les tâches qui lui sont confiées de manière adéquate après l'entrée en force de la nouvelle loi.

En outre, la situation sécuritaire a également changé. Sans verser dans le psychodrame, il faut bien admettre que la menace terroriste qui plane sur la sécurité intérieure en Europe place aussi les forces de police helvétiques face à de nouveaux défis. Les attentats perpétrés dans plusieurs villes européennes nous ont montré les nouveaux aspects de la menace. Sans compter la cyber-criminalité en augmentation, qui appelle des réponses adéquates. Il y a lieu d'analyser les répercussions de ces nouveaux phénomènes sur les effectifs policiers et de prendre les mesures qui s'imposent.

Un rapport élaboré en 2008 dans le cadre du projet LOBENAR indiquait qu'il y avait besoin d'étoffer les effectifs, ce qui avait incité le Conseil-exécutif à approuver le renforcement progressif de l'effectif du corps de police de 130 postes. Il a donné son aval à la dernière tranche de 30 postes en janvier 2016. Ces trente collaborateurs et collaboratrices supplémentaires termineront leur formation en 2018 et pourront alors intégrer la POCA. L'étoffement des forces de police, qui reposait sur l'état de la situation en 2008, se sera ainsi étalé sur près de dix ans. Un bilan plus actuel des effectifs de la POCA s'impose donc.

La charge de travail des forces de police est actuellement lourde, ce dont témoigne le solde de vacances élevé des policiers et policières. Le manque de personnel ne permet pas d'accorder les jours de congé. Lors d'événements majeurs, des postes de police régionaux doivent être fermés pour garantir un nombre suffisant de policiers et policières. Sans compter qu'au cours des dernières années, plusieurs communes ont acheté des prestations de police à la POCA, ce qui a eu pour effet de modifier et d'augmenter les tâches dont elle doit s'acquitter.

Les statistiques les plus récentes de 2016 établies par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse font état de 2597 collaborateurs et collaboratrices à la POCA, dont 1941 policiers et policières, ce qui représente une densité policière de 1 policier/policière pour 523 habitants dans le canton. La moyenne suisse s'élève à 1 pour 452. En comparaison inter-cantonale, le canton n'est pas en surnombre policier et se situe dans la moyenne.

En acceptant la présente motion, le Conseil-exécutif peut concrétiser la déclaration de planification adoptée par le Grand Conseil le 19 janvier 2015 au sujet du programme gouvernemental de législature 2015-2018, qui dit que « pour la révision et l'optimisation des structures et de l'organisation de la Police cantonale, les effectifs nécessaires de police en uniforme doivent être clarifiés et le cas échéant adaptés. » Il s'agit par ailleurs de vérifier s'il convient d'adapter les effectifs des services centraux après consolidation de la police unique. La présente motion va au-delà en appelant à revoir tout l'effectif de la POCA au lieu de se limiter aux seuls agents et agentes en uniforme.

Réponse du Conseil-exécutif

L'an dernier, les centrales d'engagement régionales de la Police cantonale bernoise (POCA) ont reçu plus de 525 000 appels. En 2015, les agents et agentes de la POCA ont consigné environ 42 000 événements et plus de 5700 accidents de la circulation. Ces chiffres illustrent le volume de travail important que les policiers et policières accomplissent tout au long de l'année, 24 heures sur 24, tandis que le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter. L'année dernière, la population du canton de Berne a dépassé le million. Le Conseil-exécutif souligne que, selon les prévi-

sions de l'Office fédéral de la statistique, la croissance démographique en Suisse et dans le canton de Berne se poursuivra.

La POCA est fortement sollicitée dans tous ses domaines clés. Chaque année, le temps de travail effectif des collaborateurs et collaboratrices est nettement supérieur aux horaires prévus. Ainsi, en 2015, le solde de travail supplémentaire correspondait à 17 000 heures, soit une demi-journée par poste équivalent plein temps.

Les difficultés liées à la charge de travail élevée et au manque d'équilibre persistant entre vie professionnelle et vie privée perdurent pour les collaborateurs et collaboratrices de la POCA. En outre, les exigences ne cessent d'augmenter, et les collaborateurs et collaboratrices en uniforme font face à des pressions physiques et psychiques accrues. Ces dernières années, les cas de violence à l'encontre d'organes de police (grossièretés, injures, insultes et menaces) étaient en hausse constante.

Les résultats d'une étude menée en 2015 au niveau national et dans le canton de Berne en matière de sécurité indiquent que la population souhaite plus de présence visible de la police (en uniforme). Cette nécessité est corroborée par l'accroissement notable des vols de biens personnels, des actes de violence et des menaces.

À la suite des actes terroristes qui ont récemment touché Paris et Nice, la POCA doit faire face aux défis découlant de la nouvelle situation sécuritaire tendue. Elle doit aussi accorder une attention accrue aux domaines des armes et de la cybercriminalité.

Compte tenu de l'augmentation permanente de la population, d'un besoin accru en matière de sécurité, de la charge de travail importante de la POCA et de la nouvelle situation sécuritaire, il est nécessaire d'examiner les effectifs de la POCA et, le cas échéant, de les adapter. Pour cette raison, le Conseil-exécutif soutient la demande des auteurs de la motion en vue d'une évaluation de l'ensemble des effectifs de la POCA ne se bornant pas uniquement aux collaborateurs et collaboratrices en uniforme. Étant donné qu'il ne sera possible de prendre de décision – et de déterminer s'il faut prendre des mesures et, le cas échéant, lesquelles – que sur la base des résultats de l'examen, le Conseil-exécutif propose l'adoption du deuxième point sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil